



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 mars 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Héritier LUNDA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Danièle GARCIA (pouvoir à Héritier LUNDA), Séverine BUSSON (pouvoir à Philippe ROGER), Franck CHAUCHEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOU), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 29
représentés : 10
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe DECOMBLE est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

Délibération n°24-14

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : CMPP

Affaire suivie par Michelle CARRIC

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DU SSIAD, BUDGET ANNEXE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1,

VU l'article 13 de la loi n°2018-32 en date du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

VU l'avis favorable de la commission Santé Solidarité locales, Petite enfance, Accompagnement des seniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention réunie le 8 mars 2024.

APRES la présentation de Monsieur le Maire et l'intervention des représentants des groupes constituant le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 du SSIAD, Budget annexe Ville, ci-annexé.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du débat relatif aux Orientations Budgétaires pour 2024 pour le SSIAD, Budget annexe Ville.

VOTE le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 pour le SSIAD, Budget annexe Ville.

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

